# LE PETIT JOURNAL DE L'ASSOCIATION



# Le mot de la présidente,

Le projet communautaire de santé est né de rencontres avec les professionnels de santé de notre territoire qui ont permis de mettre en évidence les ressources, les besoins et les difficultés à prendre en considération pour organiser une prise en charge coordonnée des patients sur notre bassin de santé.

Le projet communautaire de santé est défini par une association, Accès Santé Nord Cantal (ASNC) et mis en œuvre par une équipe de trois personnes : une pilote, une co-pilote et une secrétaire sur le site du Pôle de Prévention et Santé d'Ydes. Le projet est également soutenu par les communautés de communes de notre territoire. Il est développé dans une écoute des professionnels de santé et des habitants du territoire.

L'année 2020 sera marquée par le travail avec l'Assurance Maladie pour l'obtention de financements pérennes et l'élaboration de deux parcours de soins pour lesquels nous avons été sélectionnés en réponse à des chantiers ministériels : l'Insuffisance Cardiaque et l'Ostéoporose fracturaire.

L'ASNC et l'unité fonctionnelle basées à Ydes sont à votre écoute pour toutes initiatives.

Dr Marie BLANQUET

## L'ASSOCIATION, SES PROJETS,

L'association Accès Santé Nord Cantal s'est installée depuis mi-juillet dans les locaux du Pôle de prévention et santé d'YDES.

Son activité s'inscrit dans le cadre d'un appel à projet national de constitution de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) pour lequel l'association a été retenue.

L'ambition est de développer des synergies collectives en vue d'optimiser la prise en charge des besoins de santé sur le territoire Nord Cantal, en s'appuyant sur les ressources locales.

L'ASNC souhaite contribuer au développement d'actions médicales, paramédicales, médico-sociales et sociales pour apporter des réponses aux problématiques de territoire : accès à un médecin traitant, continuité des soins (parcours de soins), prise en charge des patients en sortie d'hospitalisation,

et le bien vieillir axé sur les capacités fonctionnelles des personnes.

L'ASNC souhaite également :

- Développer des rencontres et des études de recherche pour mieux cerner et appréhender les besoins de santé, notamment sur certaines pathologies, comme l'ostéoporose fracturaire, l'insuffisance cardiaque et la sarcopénie.
- Accompagner les équipes de proximité en soutenant les projets qu'elles souhaiteraient porter, en proposant des formations et en développant une stratégie de résolutions de problèmes spécifiques.
- Mieux communiquer sur les pratiques existantes et apporter des réponses aux questions que se posent les professionnels et les habitants.

### SOMMAIRE:

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'ASSOCIATION, SES PROJETS

POUR INFO ...

ORGANIGRAMME DE LA CPTS

ACTIONS MISES EN PLACE ET PROJETS À VENIR EN 2020

LE PORTRAIT DU JOUR

ON PARLE DE NOUS...

FN BRFF

A VENIR EN 2020

# Pour Info ...

### LA LOI SANTE

Le 18 septembre 2018, le Président de la République, Emmanuel Macron, et la Ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, ont présenté Ma Santé 2022, une transformation en profondeur de notre système de santé.

Le vieillissement de la population, la forte augmentation des maladies chroniques, mais aussi les progrès technologiques, l'apparition de nouvelles thérapeutiques ou l'entrée du numérique dans la santé ont considérablement changé nos besoins et nos approches en matière de soins. Les attentes des professionnels de santé ont elles aussi évolué.

Traduisant une partie des mesures de Ma Santé 2022, le Parlement a adopté aujourd'hui le projet de loi qui s'appuie sur trois axes principaux:

- Préparer les futurs soignants aux besoins du système de santé de demain,
- Créer dans tous les territoires un collectif de soins au service des patients,
- Faire du numérique un atout pour le partage de l'information en santé et l'évolution des pratiques.

Ma Santé 2022 comprend aussi des accords entre l'Assurance Maladie et les professionnels de santé pour améliorer la prise en charge des patients en ville et également créer des assistants médicaux qui pourront avoir des tâches paramédicales et administratives et ainsi permettre aux médecins de se recentrer sur le patient.

# UNE CPTS QU'EST-CE-QUE C'EST ?

Définition par le législateur (loi de janvier 2016 de modernisation du système de santé)

« **Les CPTS**: (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser – à leur initiative – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes : organisation des soins non programmés, coordination ville-hôpital, attractivité médicale du territoire, coopération entre médecins et infirmiers pour le maintien à domicile...».

(Source : Ministère des Solidarités et de la Santé)

## ET DONC, SUR LE TERRITOIRE ...?

Nous avons eu l'honneur de recevoir le jeudi 10 octobre 2019 à Ydes, le Dr Jean-Yves GRALL, Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes. Il souhaitait rencontrer les professionnels de santé à l'origine de la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de Mauriac .

A l'occasion de ce déplacement, le DR GRALL a réaffirmé le soutien de l'Agence, au-delà des accompagnements financiers, pour les dispositifs d'amélioration de l'accès aux soins dans le bassin de Mauriac, particulièrement fragile en termes de démographie médicale.

# La CPTS en quelques mots....

#### **ORGANIGRAMME**

Membres du bureau de l'ASNC Marie BLANQUET Médecin généraliste hospitalier Présidente Julien GAUCHER
Opticien
Vice-président

Paul CHILOTTI Thomas CHARBONNIER Biologistes Trésoriers

Véronique FOURNIAL Pharmacienne Trésorière adjointe

Adeline ANDREOLETTI IDEL Secrétaire Dominique GRATEL Responsable ASED Secrétaire adjointe



Membres du Conseil d'Administration ASNC

Emmanuel PERAZZI Médecin Généraliste

Stéphanie SAMYN Directrice CH Mauriac Bertrand MALBEC Pharmacien

Christophe MINVIELLE Directeur Clinique du Haut Cantal

Unité fonctionnelle ASNC

Emilie ASSANDRI Secrétaire de coordination Marion CASSAGNE Infirmière Co-Pilote projet santé Laurie FLORY Infirmière Pilote projet santé

« Travailler ensemble pour améliorer la prise en charge des patients sur

LE TERRITOIRE »

### 3 Missions socles

- 1 : Accès à un médecin traitant et aux soins non programmés dans la journée
- **2** : Organisation de parcours de soins pluriprofessionnels autour du patient
- **3** : Développer des actions territoriales de prévention

## 2 Missions complémentaires

- 1 : Amélioration de la qualité et de l'efficience des prises en charge
- **2** : Accompagnement des professionnels de santé

### ACTIONS MISES EN PLACE EN 2019

**07/19** - Mise en place de l'unité fonctionnelle et début des rencontres des professionnels de santé du territoire.

- Création d'un numéro de téléphone unique ASNC
   04.15.57.00.12. et d'un mail : santenordcantal@amail.com.
- **08/19** Conciliation médicamenteuse.
- 09/19 Mises en place des :
- Entrées programmées en médecine au Centre Hospitalier de Mauriac

- Groupes de travail ville/hôpital sur la macrocible de sortie
- Adresses de messageries sécurisées pour les professionnels de santé libéraux
- Notre CPTS a été sélectionnée pour participer à la construction de deux parcours de soins insuffisance cardiaque et ostéoporose fracturaire et création de deux groupes de travail

### LE PORTRAIT DU JOUR

## Mme Laurie FLORY, Pilote Projet Santé ASNC

Infirmière, j'ai rejoint la CPTS du Bassin de Santé de Mauriac le 21 janvier 2020.

Au travers de mes différentes expériences, j'ai pu appréhender les difficultés liées à la coordination ville-hôpital. De ce fait, j'ai été confrontée à de nombreuses ruptures de parcours et à leurs conséquences dans mon quotidien de soignant. Face à ces problématiques, la CPTS est un facilitateur et doit notamment permettre d'optimiser la coordination entre l'ensemble des professionnels.

De plus, le travail d'équipe est pour moi une donnée essentielle dans mon quotidien professionnel. C'est donc avec enthousiasme et motivation que j'ai intégré l'équipe fonctionnelle au côté d'Émilie et Marion.

Au travers de notre partenariat, j'espère pouvoir partager avec vous les freins que vous rencontrez dans vos pratiques et ainsi vous proposer des axes de solutions tout en maintenant le patient au centre de nos échanges.

N'hésitez pas à nous solliciter et à nous faire remonter vos questionnements.

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. »

# On parle de nous ...

- Le Réveil : vendredi 18 octobre 2019
- Site Améli : <a href="https://www.ameli.fr/cantal/medecin/actualites/notre-cpts-priorise-lamelioration-du-parcours-de-soins-du-patient-insuffisant-cardiaque">https://www.ameli.fr/cantal/medecin/actualites/notre-cpts-priorise-lamelioration-du-parcours-de-soins-du-patient-insuffisant-cardiaque</a>
- Suivez-nous sur notre page Facebook « Accès Santé Nord Cantal »
- 29 janvier 2020 : Table ronde au Sénat. Notre Présidente a représenté notre CPTS avec une restitution du projet parcours « Ostéoporose »

### En bref

Si vous n'avez pas encore de messagerie sécurisée, contactez-nous! Munissez-vous de votre numéro Adeli/ RPPS, votre mail professionnel et de votre numéro de portable.

Un médecin a répondu positivement à la demande de la mairie d' Ydes et de la communauté de communes Sumène—Artense, de réaliser temporairement des soins non-programmés les mardis et jeudis matins au Pôle prévention et santé situé 1 rue de la mine à Ydes.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux professionnels libéraux installés sur le territoire : une sagefemme et un dermatologue.

## A venir en 2020

- Un site internet ASNC
- Signature de l' Accord Conventionnel Interprofessionnel entre la CPAM, l'ARS et notre CPTS le 21 février 2020
- Journée DAPAP le 19 mars 2020 au Centre Hospitalier de Mauriac

(Dispositif d' Accompagnement à la Pratique d'Activité Physique)

- Proposition de formations dans le cadre des parcours « Insuffisance cardiaque » et « Ostéoporose »

Si vous souhaitez faire passer une information dans la prochaine Newsletter, n'hésitez pas à nous contacter.